



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.12.2001 Bulletin 2001/49

(51) Int Cl.7: **B65D 77/20**

(21) Numéro de dépôt: **01400892.4**

(22) Date de dépôt: **06.04.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Grayer, Alain**
67230 Witternheim (FR)

(74) Mandataire: **Lemoine, Robert et al**
Cabinet Malémont
42, Avenue du Président Wilson
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **07.04.2000 FR 0004454**

(71) Demandeur: **SOCIETE ALSACIENNE
D'ALUMINIUM**
67600 SELESTAT (FR)

(54) **Opercule pour récipient à ouverture par pelage**

(57) L'invention concerne un opercule pour récipient à ouverture par pelage, qui comprend une première couche (3) fixée par adhérence à une deuxième couche (5) comportant sur sa face externe un agent de scelage (6) lui permettant d'adhérer au récipient (1,2).

Selon l'invention, la première couche (3) comporte une découpe (7) délimitant une languette de préhension (8).

En outre, la force d'adhérence entre les première et deuxième couches (3,5) est supérieure à la force d'adhérence entre la deuxième couche (5) et le récipient (1,2).

En variante, l'opercule comprend une troisième couche (13) fixée par adhérence à la première couche (3) et comportant un trou (15) permettant d'accéder à la languette (8).

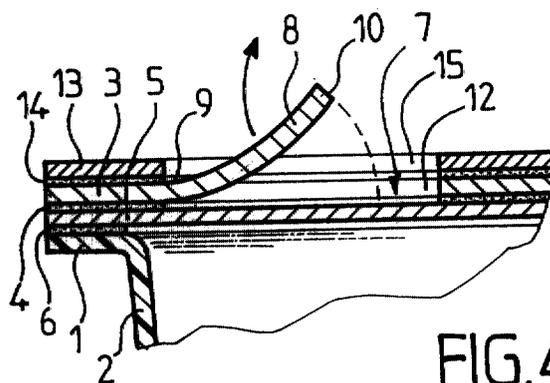


FIG.4

Description

[0001] La présente invention concerne un opercule pour récipient à ouverture par pelage, comprenant une première couche fixée par adhérence à une deuxième couche comportant un agent de scellage sur sa face externe, cet agent étant destiné à permettre à l'opercule d'adhérer au récipient par scellage.

[0002] Les opercules destinés à être fixés par scellage sur les récipients à ouverture par pelage sont en général pourvus d'une languette de préhension formant une excroissance latérale.

[0003] Or, lorsque la fixation des opercules est assurée par thermoscellage, une partie de la chaleur fournie est absorbée localement par la languette, de sorte que le scellage à la base de cette dernière est souvent de moins bonne qualité et moins résistant qu'ailleurs.

[0004] La présente invention se propose en particulier de remédier à cet inconvénient et, pour ce faire, elle a pour objet un opercule ayant la structure indiquée ci-dessus, cet opercule étant caractérisé en ce que la première couche comporte une découpe intérieure délimitant une languette de préhension, et en ce que la force d'adhérence entre les première et deuxième couches est supérieure à la force d'adhérence entre la deuxième couche et le récipient.

[0005] La languette de préhension de cet opercule ne constitue pas d'excroissance latérale puisqu'elle est située au niveau d'une découpe réalisée à l'intérieur de la première couche.

[0006] La chaleur fournie pour la réalisation du scellage reste donc uniformément répartie le long de la ligne suivant laquelle l'opercule adhère au récipient, ce qui évite la présence sur cette ligne de zones d'adhérence de qualité et de résistance variables.

[0007] On notera par ailleurs que les forces d'adhérence différentes entre les couches constitutives de l'opercule d'une part, et entre l'opercule et le récipient d'autre part, garantissent une ouverture correcte sans dédoublement des couches.

[0008] De préférence, la languette comporte une racine la reliant à la première couche, une extrémité libre opposée à la racine et deux côtés reliant la racine à l'extrémité libre, un trou étant ménagé dans la première couche de façon à être délimité au moins partiellement par l'extrémité libre de la languette.

[0009] Grâce à ce trou, la languette peut être plus facilement saisie en vue de l'ouverture du récipient.

[0010] Selon un mode de réalisation particulier, l'opercule selon l'invention comprend une troisième couche fixée par adhérence à la première couche et comportant un trou permettant d'accéder à la languette.

[0011] La troisième couche renforce la solidité de l'opercule et évite que la languette se sépare accidentellement de la première couche lorsqu'une traction est exercée sur elle en vue de l'ouverture du récipient.

[0012] Afin de faciliter la préhension de la languette, le trou de la troisième couche est de préférence au

moins aussi grand que la languette.

[0013] Selon une première variante, le trou de la troisième couche est délimité au moins en partie par l'extrémité libre de la languette et/ou par l'un au moins des côtés de cette dernière.

[0014] Selon une deuxième variante, le trou de la troisième couche est défini par une découpe particulière délimitant une languette supplémentaire recouvrant au moins en partie la languette de la première couche, la languette supplémentaire étant solidaire de la première.

[0015] Selon une troisième variante, la languette de la première couche se prolonge au moins en partie sur la troisième couche de façon à être plus facilement saisissable manuellement.

[0016] Enfin, on précisera que chacune des première, deuxième et troisième couches est en papier ou en aluminium, ou est constituée par un film de matière plastique.

[0017] Plusieurs modes d'exécution de la présente invention seront décrits ci-après à titre d'exemples nullement limitatifs en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective montrant un récipient fermé par un opercule à deux couches conforme à l'invention, la languette de l'opercule étant relevée ;
- la figure 2 est une vue en coupe partielle et à échelle agrandie selon la figure II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2 mais montrant le récipient en cours d'ouverture ;
- la figure 4 est une vue en coupe partielle et à échelle agrandie analogue à la figure 2 mais montrant un opercule à trois couches ;
- la figure 5 est une vue de dessus schématique et partielle de l'opercule visible sur la figure 4 ; et
- la figure 6 est une vue de dessus analogue à la figure 5 mais montrant une variante de réalisation de l'opercule à trois couches.

[0018] Les figures 1 et 2 montrent un opercule fixé par scellage sur le rebord 1 délimitant l'entrée d'un récipient 2 réalisé de préférence en matière plastique.

[0019] Cet opercule comprend une première couche 3 fixée par l'intermédiaire d'un agent adhésif 4 à une deuxième couche 5 elle-même fixée sur le rebord 1 du récipient par l'intermédiaire d'un agent de scellage 6.

[0020] L'agent de scellage 6 utilisé a une composition appropriée pour que l'opercule puisse être fixé à froid ou à chaud sur le rebord 1 du récipient et être enlevé par pelage quel que soit le mode de scellage de l'opercule.

[0021] La première couche 3 comporte une découpe 7 délimitant une languette de préhension 8 et adhère à la deuxième couche 5 avec une force qui est supérieure à celle qui assure la fixation de l'opercule sur le rebord 1 du récipient.

[0022] Ainsi, lorsque l'on exerce sur la languette 8 une

traction afin d'ouvrir le récipient 2, les couches 3 et 5 ne risquent pas de se dédoubler.

[0023] La languette 8 comporte une racine 9 par l'intermédiaire de laquelle elle est reliée à la première couche, une extrémité libre 10 opposée à sa racine, et deux côtés longitudinaux 11 reliant son extrémité libre et sa racine.

[0024] Dans l'exemple représenté sur les figures 1 et 2, la découpe 7 est réalisée de telle sorte qu'un trou 12 s'étend en avant de l'extrémité libre 10 de la languette 8 et permet une préhension plus facile de cette dernière.

[0025] On notera ici qu'il est souhaitable qu'il n'y ait pas d'agent adhésif 4 entre les couches 3 et 5 à l'aplomb de la languette afin que celle-ci puisse être facilement séparée de la couche 5 sous l'action d'une traction exercée vers le haut à partir de son extrémité libre 10.

[0026] On notera également que le trou 12 pourrait si nécessaire s'étendre en avant de l'un au moins des deux côtés longitudinaux 11 de la languette.

[0027] La figure 3 montre qu'il suffit de saisir la languette 8 et d'exercer sur elle une traction vers le haut pour ouvrir le récipient 2.

[0028] Les figures 4 et 5 montrent un autre opercule selon l'invention. Cet autre opercule se distingue en fait de celui qui vient d'être décrit en ce qu'il comprend une troisième couche 13 fixée sur la première couche 3 par l'intermédiaire d'un adhésif 14 et comportant un trou 15 permettant d'accéder facilement à la languette 8.

[0029] Dans l'exemple représenté sur les figures 4 et 5, le trou 15 a les mêmes dimensions que la découpe 7 ménagée dans la première couche 3, mais rien ne s'oppose à ce qu'il soit plus grand. En effet, il pourrait par exemple laisser apparaître la première couche sur une largeur prédéterminée le long de l'un au moins des deux côtés de la languette 8.

[0030] Comme le montre clairement la figure 4, le trou 15 de la troisième couche comporte un côté situé juste au dessus de la racine 9 de la languette.

[0031] Les risques pour que la languette se sépare accidentellement de la première couche 3 lorsqu'une traction est exercée sur elle sont ainsi totalement évités.

[0032] Sur les figures 4 et 5, le trou 15 ménagé dans la troisième couche 13 laisse apparaître la languette 8. Il pourrait toutefois être défini par une découpe délimitant une languette supplémentaire recouvrant partiellement ou en totalité la languette 8. Dans ce mode de réalisation, la languette supplémentaire serait solidaire de cette dernière qui serait donc renforcée.

[0033] La figure 6 représente une variante de réalisation de l'opercule visible sur les figures 4 et 5.

[0034] Selon cette variante, la languette 8 se prolonge en partie au dessus de la troisième couche 13, ce qui rend sa préhension encore plus facile.

[0035] Dans ce mode de réalisation particulier, la troisième couche 13 recouvre un espace vide correspondant au prolongement sur elle de la languette 8 ainsi qu'au trou 12 dont il a été question à propos des figures 1 à 3.

[0036] Enfin, on précisera que les couches 3, 5 et 13 peuvent être en papier ou en aluminium ou être constituées par un film de matière plastique.

Revendications

1. Opercule pour récipient à ouverture par pelage, comprenant une première couche (3) fixée par adhérence à une deuxième couche (5) comportant un agent de scellage (6) sur sa face externe, cet agent étant destiné à permettre à l'opercule d'adhérer au récipient (1,2) par scellage, **caractérisé en ce que** la première couche (3) comporte une découpe intérieure (7) délimitant une languette de préhension (8), et **en ce que** la force d'adhérence entre les première et deuxième couches (3,5) est supérieure à la force d'adhérence entre la deuxième couche (5) et le récipient (1,2).
2. Opercule selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la languette (8) comporte une racine (9) la reliant à la première couche (3), une extrémité libre (10) opposée à la racine et deux côtés (11) reliant la racine à l'extrémité libre, un trou (12) étant ménagé dans la première couche de façon à être délimité au moins partiellement par l'extrémité libre de la languette.
3. Opercule selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'il** comprend une troisième couche (13) fixée par adhérence à la première couche (3) et comportant un trou (15) permettant d'accéder à la languette (8).
4. Opercule selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le trou (15) de la troisième couche (13) est au moins aussi grand que la languette (8).
5. Opercule selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le trou (15) de la troisième couche (13) est délimité au moins en partie par l'extrémité libre (10) de la languette (8) et/ou par l'un au moins des côtés (11) de cette dernière.
6. Opercule selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** le trou (15) de la troisième couche (13) est défini par une découpe particulière délimitant une languette supplémentaire recouvrant au moins en partie la languette (8) de la première couche (3), la languette supplémentaire étant solidaire de la première.
7. Opercule selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** la languette (8) se prolonge au moins en partie sur la troisième couche (13).

8. Opercule selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chacune des première, deuxième et troisième couches (3,5,13) est en papier ou en aluminium, ou est constitué par un film de matière plastique.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

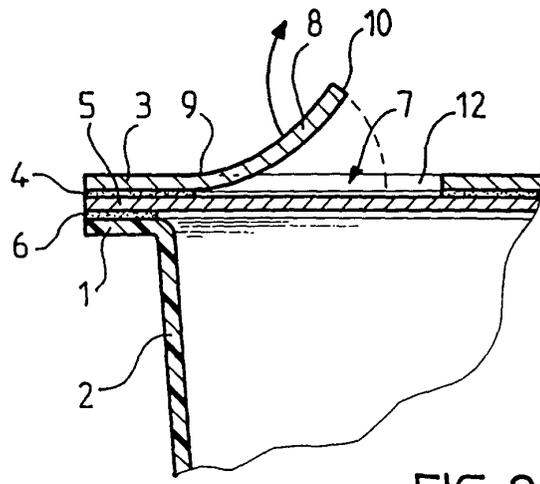
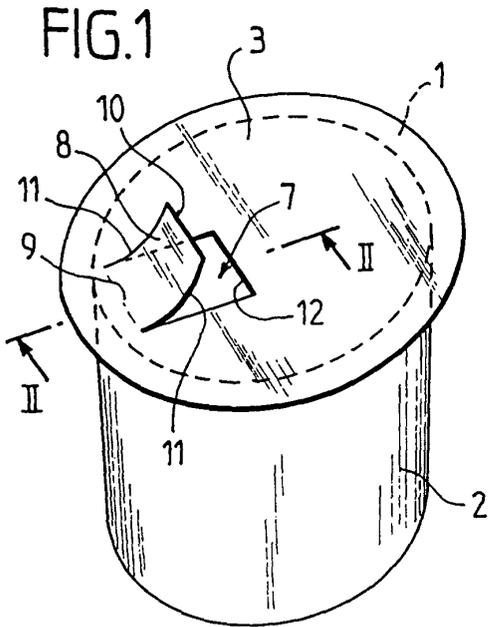


FIG. 2

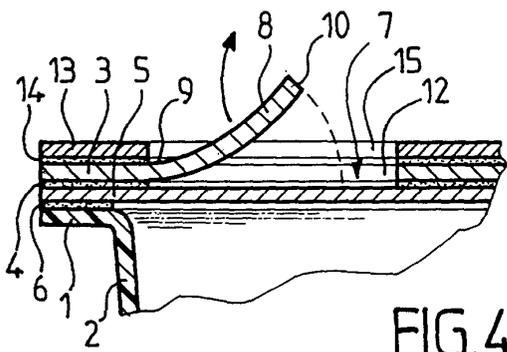


FIG. 4

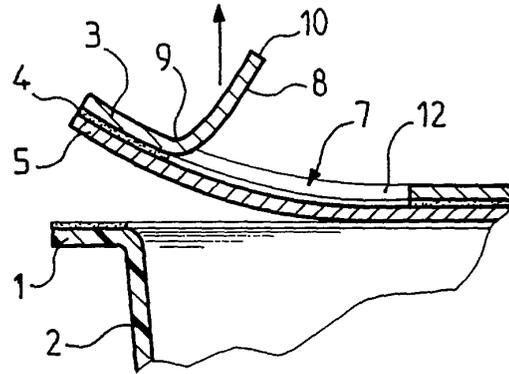


FIG. 3

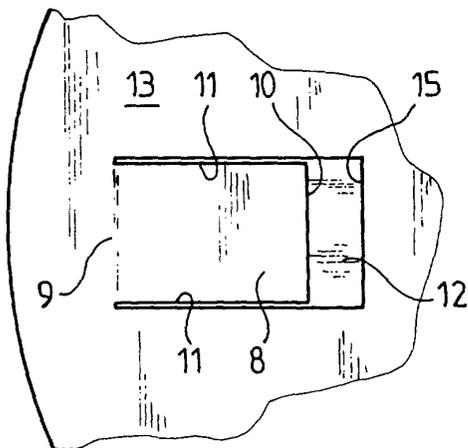


FIG. 5

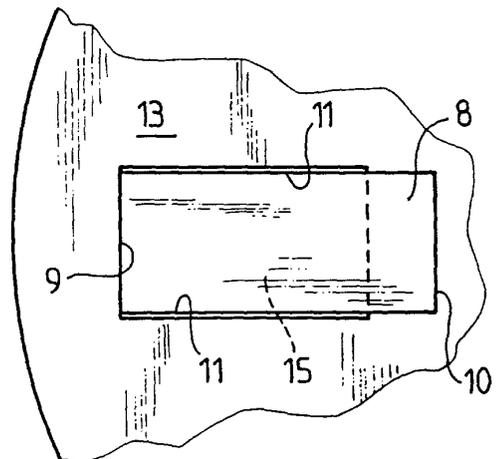


FIG. 6